



Propositions du Cadeb sur le projet de territoire

Le Cadeb est un collectif d'associations d'environnement œuvrant sur l'ensemble du territoire de la CASGBS. Il bénéficie d'un agrément préfectoral au titre de la protection de l'environnement.

Le Cadeb se sent fortement concerné par le projet de territoire de la nouvelle Communauté d'agglomération née le 1^{er} janvier 2016 en tant qu'il permet d'être informé des grandes orientations stratégiques de la CASGBS

C'est pourquoi après avoir recueilli les avis et suggestions des différentes associations qui le composent, il en présente une synthèse dans cet avis.

Le Cadeb remercie la présidence et le conseil de l'intercommunalité de lui avoir communiqué le document et, en tant que force de proposition, a indiqué ce qu'il pouvait apporter pour compléter un certain nombre de points

Nous n'avons cité dans ce qui suit que les points où nous avons des remarques à faire.

Nous souhaiterions une communication du document qui sera mis au vote le 7 décembre, et nous proposons qu'il y ait une présentation du document aux habitants du territoire.

Observation générale

Ce projet de développement de territoire se doit d'être en cohérence avec les engagements forts de l'Etat : Accord de Paris COP21, objectifs de développement durable, transition écologique, avis du CESE sur l'agro-écologie.

On devrait donc voir apparaître l'objectif principal de faire du territoire un **espace pionnier en matière de développement durable**. L'élaboration d'un **PCAET** (plan climat air énergie territorial) en cohérence avec le SRCAE (schéma régional climat air énergie) d'Ile-de-France est la première des choses à mettre en place. Il peut correspondre à un axe 0 ou un axe transversal à travers les différentes actions proposées dans les quatre axes

Observation sur la démarche :

Il aurait été judicieux d'associer les associations à la mise en place de la démarche par ateliers.

1ere partie : Le Territoire

Un cadre de vie de haute qualité :

Il est indiqué que « le territoire dispose en outre d'un bon niveau d'équipement et n'est que peu soumis aux risques et aux nuisances environnementales ».

Il ne faut pas oublier le risque d'inondations et la pollution atmosphérique en provenance de la capitale.

Une solide armature de transport :

Ne pas oublier le projet de ligne Paris Normandie, dont les études doivent se poursuivre pour une mise en service en 2030. Le développement des modes actifs (marche, vélo) y contribuera également.

Remarque concernant la cartographie et l'illustration:

Il faudrait mettre une légende sous la photo p.9

Il faudrait que les cartes soient présentées en A4 en précisant l'échelle, la région et le département.

Sur la carte p.10 :

- faire figurer en pointillé le projet de ligne nouvelle Paris Normandie
- enlever le projet de Seine Métropole Est qui n'est plus d'actualité
- faire figurer au contraire celui de port Seine Métropole Ouest

Les compétences de la CASGBS

Remarques du Collectif :

« Aménagement et Habitat »

Concernant la phrase p.13 « La CASGBS porte des actions en terme d'habitat » : il manque ici la mention du logement social qui ne concerne pas que les personnes défavorisées

« Cadre de vie et développement durable »

Le développement durable ne se limite pas à la gestion de la collecte des déchets.

On ne voit pas apparaître de PCAET (Plan climat air énergie territorial) en tant que tel.

Il doit être élaboré avant le 1^{er} décembre 2018 par les Communautés d'agglomération de plus de 20000 habitants.

Il est à remarquer qu'un certain nombre d'actions figurant dans ce projet de territoire pourrait faire partie de ce PCAET qui pourrait être travaillé avec les associations concernées présentes sur le territoire.

L'élaboration d'un agenda 21 intercommunal pourrait également être un cadre opérationnel pour les actions en faveur du développement durable.



2^e partie : Un projet de territoire pour les habitants et les entreprises

Axe 1 : Renforcer l'attractivité économique du territoire

Préserver : conforter le tissu d'entreprises implantées en répondant à leurs besoins

« Mettre en place un guichet unique pour les entreprises et les investisseurs sur le territoire »

Proposition du collectif :

- Elaborer un annuaire des entreprises par métiers à l'échelon de la CASGBS

Valoriser : Favoriser l'attractivité, l'accueil et le développement de l'économie productive

« Capitaliser sur l'agriculture périurbaine, développer un incubateur agri-innovant »

Proposition du Collectif :

- sanctuariser l'espace agricole de la Plaine de Montesson par la création d'une ZAP (zone agricole protégée) ou mieux, d'un périmètre PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains)
- développer l'agriculture biologique et la mettre en relation avec les partenaires commerciaux du Bio

Pour cela il serait judicieux de se référer au projet de territoire élaboré par l'association Plaine d'Avenir 78, auquel le Cadeb a participé, aux côtés des membres des autres collèges.

Innover : Soutenir la création et l'innovation

« Rendre visible et simplifier l'accès aux pépinières d'entreprises »

Proposition du collectif :

- par exemple la place du marché du Vésinet pourrait offrir une opportunité d'aménagement intéressante.
- Développer des espaces de coworking sur **l'ensemble du territoire** à destination, d'une part des salariés des grandes entreprises pour réduire les besoins en mobilité et pour financer ces espaces, et d'autre part des auto-entrepreneurs et TPE, avec des tarifs leur permettant d'y accéder !
- Développer l'économie sociale et solidaire

« Valoriser et développer des pôles d'enseignement d'excellence »

Proposition du collectif :

- créer une école de la deuxième chance
- ouvrir une Faculté des Métiers

« Soutenir l'économie circulaire »

Question du collectif : comment ?

Proposition du collectif :

- Faire un état des lieux de cette économie sur notre territoire pour avoir un point de départ.
- Miser sur les circuits courts, soutenir les AMAP

Axe 2 : Développer une offre de mobilité structurante tournée vers l'avenir

Pour compléter les transports ou proposer la mise en place de transports autonomes, et du covoiturage, des associations membres du Cadeb ont créé un « observatoire des mobilités ». La CASGBS pourrait créer à l'échelle communautaire un « observatoire des mobilités » réunissant les associations qui sont le relais incontournable des habitants.

Le nouveau maillage de bus ayant été élaboré, le collectif en demande la communication aux habitants.

D'une manière générale, se mettre à l'écoute des usagers pour faire remonter les besoins d'améliorations

Préserver : maintenir le niveau d'armature de transport en commun performant

« Equiper nos pôles gares et station tram existants et futurs »

Demande du collectif

- Une information régulière sur l'avancement de l'aménagement des pôles gare

« Soutenir et accompagner la réalisation des projets structurants »

Proposition du Collectif :

- Ajouter dans l'énumération des projets la ligne nouvelle Paris Normandie, avec le commentaire suivant : ce projet créera à terme deux voies supplémentaires pour le trafic « grandes lignes » vers la Normandie, libérant ainsi des sillons pour une amélioration de la desserte RER A et ligne L. Les études pour ce projet doivent être poursuivies, avec l'objectif d'une enquête publique vers 2020. Il conviendra toutefois de veiller à une bonne insertion dans l'environnement (passage en tunnel sous la Boucle de Montesson et la forêt de Saint-Germain, impact en sortie de tunnel vers Chambourcy, ..)
- Dans l'item : « Accompagner la RATP dans l'amélioration du service de la ligne A du RER (branche Saint-Germain/Poissy) », ajouter la SNCF pour la branche Cergy/Poissy

« Optimiser les mobilités internes »

Propositions du Collectif

- Si on veut mettre en place des modes de transports innovants et cohérents, travailler avec toutes les instances concernées : Etat, Région, Département.
- Développer l'offre en heures creuses, dimanches et jours fériés sur l'ensemble du territoire. Développer également les liaisons des différents points du territoire vers les hôpitaux, la sous-préfecture ...

« Favoriser l'accessibilité pour tous aux transports »

Propositions du collectif

- Permettre à l'utilisateur de panacher différents modes de transport : aménager des wagons pour les vélos pour ne plus dépendre d'un bus, par exemple, et faire un trajet en autonomie
- Développer l'accessibilité aux PMR

Valoriser : Développer l'usage des modes actifs

« Elaborer un schéma structurant des modes doux et le déployer »

Demande du collectif :

L'élaboration d'un « schéma structurant des modes doux » doit se faire en concertation avec les associations

Proposition du collectif

- Une suggestion de mobilité alternative : adhérer à « Rezopouce » : réseau d'autostop organisé (<https://www.rezopouce.fr/espace/Je-suis-une-collectivité>)

« Améliorer la traversée de tous les ponts »

Demande du collectif

- Le collectif demande l'aménagement de passage piétons et vélos sur tous les ponts du territoire, et insiste particulièrement sur la nécessité de réaliser la passerelle EOLE, entre Houilles/Bezons et Nanterre

Proposition du collectif

- Créer des bacs en complément des ponts existants qui sont trop éloignés les uns des autres pour les piétons et cyclistes (par exemple entre Montesson et le Mesnil-le-Roi)



Axe 3 : Répondre aux défis d'aménagement futurs tout en préservant l'exceptionnelle qualité de vie du territoire

Préserver : Poser les jalons d'un développement urbain respectueux des espaces ouverts

« Protection des espaces agricoles existants »

Remarque du collectif :

- Priorité absolue pour pérenniser l'agriculture de proximité et veiller à la stricte application, tant au niveau local que global, du principe de « zéro artificialisation des sols ».

Propositions du collectif :

- 1) Faire référence au document rédigé par Plaine d'Avenir 78 et travailler en concertation avec Plaine d'Avenir 78 complété d'un groupe de travail d'autres associations.

Ce projet pour les plaines de Montesson et alentour comporte trois volets :

- Un territoire agricole d'exception : préserver et améliorer son fonctionnement
- Un territoire tourné vers l'expérimentation, la recherche et la formation : créer un pôle d'excellence du maraichage
- Une plaine de partage et d'échange : favoriser les liens entre les citoyens et leur environnement agricole et naturel

2) Les PENAP seraient plus efficaces. Les périmètres PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains) sont des zonages permettant de figer la vocation agricole et/ou naturelle des terrains qu'ils concernent aux documents d'urbanisme (PLU et SCOT). Ils permettent également la mise en place de projets de développement rural afin notamment de pérenniser et dynamiser l'activité agricole sur ces territoires grâce au programme PSADER-PENAP (projet stratégique agricole et de développement rural) Le plus simple est de dire que tous les espaces naturels (agricoles et forestiers) doivent être préservés; la destruction doit être l'exception

« Création de zones de compensation »

Avis du collectif :

- Les zones de compensation ne sont jamais aussi efficaces pour la protection de la biodiversité que les milieux détruits, elles ne doivent pas servir d'alibi ! Elles ne doivent pas servir de prétexte à la destruction de secteurs boisés importants, à l'altération des trames vertes et bleues, à l'interruption des couloirs de continuité de biodiversité sur les communes impactées par les projets d'urbanisation
- Il faut que les zones de compensation soient prévues en amont, lors des études préparatoires aux projets et bien avant la réalisation de ces projets Voir la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des

paysages : « faute de pouvoir éviter et réduire de manière suffisante les impacts négatifs, les porteurs de projets devront mettre en œuvre des mesures de compensation de telle sorte qu'il n'y ait pas de perte nette de biodiversité mais au contraire, dans l'idéal, une amélioration de cette biodiversité »

Proposition du collectif

- Développer **un véritable projet de préservation, de protection et de valorisation de la biodiversité sur le territoire** : la biodiversité, richesse patrimoniale, est menacée par la surexploitation, la destruction et la fragmentation de l'habitat, l'introduction d'espèces envahissantes, et les pollutions.

« Préservation des équilibres entre commerces de périphérie et de centre ville »

Proposition du collectif

- Revaloriser les petits commerces
- Favoriser une consommation plus vertueuse, locale, et responsable

« Elaboration d'un PLH pour définir l'habitat de demain »

Proposition du collectif :

- Associer les acteurs associatifs à son élaboration
- Maintenir la non-constructibilité des espaces naturels : ces lieux doivent rester des espaces semi-sauvages afin de protéger la faune et la flore.

« Améliorer les conditions de vie des habitants par un renouvellement urbain ambitieux et durable »

Proposition du collectif :

- Créer un bureau unique avec antennes locales sur le territoire pour informer les habitants sur la rénovation thermique de l'habitat : matériaux, artisans, les aides, les dégrèvements fiscaux...
- Créer des jardins partagés
- Ajouter la nature en ville, pour une ville verte
- Répondre aux besoins des habitants en matière de santé par la création d'un hôpital ou de cliniques assurant des urgences. Envisager la création de maisons de santé pour faciliter l'installation de professionnels dans des locaux aux-normes et avec mutualisation de services, afin de lutter contre la désertification médicale qui guette le territoire. Anticiper le vieillissement de la population en facilitant la construction de maisons de retraite et EHPAD sur le territoire.

« Poursuivre la dynamique de réduction des déchets »

Remarque du collectif :

Le projet de méthanisation à partir du fumier de cheval n'est pas évoqué. Le SIAAP va construire une unité de méthanisation dont Maisons-Laffitte est partenaire

Proposition du collectif :

- Se donner les moyens de faire de façon **récurrente** des campagnes d'information sur le tri des déchets, souvent mal compris par les habitants, voire parfois ignoré.
- Organiser un **véritable** tri des déchets sur les marchés et dans les cantines
- Améliorer les performances énergétiques des incinérateurs (réseaux de chaleur pour chauffer des bâtiments et des serres, production d'électricité à développer)

« Intensifier la mise en valeur de l'environnement »

Propositions du collectif :

- Soutenir les actions de sensibilisation à la qualité de l'air comme celles menées par les associations environnementales comme le Cadeb
- Œuvrer contre le dérèglement climatique en élaborant un plan climat air énergie territorial, et en y associant les associations environnementales, le public, avec l'aide d'instances telles que le SPI vallée de Seine.
- Intensifier la lutte contre les **pollutions lumineuses** (inutiles) en faisant appliquer les mesures mises en place avec la loi de juillet 2013 : obligation d'extinction à partir de 1h du matin de l'éclairage des façades des bâtiments non résidentiels (commerce, bureaux...) et des vitrines, obligation d'extinction des éclairages intérieurs des bureaux une heure après la fin d'occupation. L'application de ces mesures est du ressort du maire. La pollution lumineuse est source de gaspillage d'énergie, d'impacts sur la biodiversité nocturne et la santé humaine.

Valoriser : Tirer parti du patrimoine naturel et agricole

« Valorisation des espaces naturels et forestiers du territoire »

Proposition du Cadeb :

En concertation avec les associations concernées

« Travailler sur une meilleure accessibilité à la Seine et favoriser les animations sur les berges »

Avis et propositions du collectif :

- Avoir un vrai programme sur la continuité des itinéraires doux le long du chemin de halage, et sur les îles (en particulier l'île des Impressionnistes), et sur la consolidation des berges
- Notamment, dans le cadre du confortement de la digue de Croissy programmé par VNF, créer un cheminement piétons vélos en sommet d'ouvrage
- En ce qui concerne l'animation, ce point est contradictoire avec le respect du milieu naturel dont il est question plus haut. Le développement d'activités telles que lieux de commerce, guinguettes, ...selon leur emplacement, peut être préjudiciable. Le collectif n'y est pas favorable.

Innover : faire de l'agglomération un territoire pionnier en matière de recherche environnementale et de pratiques agricoles de demain

« Valorisation des espaces agricoles »

Proposition du collectif :

- Développer le maraichage, les cultures fruitières, relancer les champignonnières, autant d'activités qui permettent aussi de développer l'emploi local
- Promouvoir, encourager, inciter l'agriculture de proximité bio ou respectueuse de l'environnement afin de réduire l'exposition aux pesticides pour les exploitants, pour les riverains, pour les consommateurs

« Création d'un incubateur vert »

Proposition du collectif :

- Pour la mise en place d'un cycle alimentaire durable, et faire de l'économie circulaire.

Axe 4 : Devenir une destination touristique de référence

Préserver : maintenir le niveau de qualité et d'excellence de l'offre du territoire

« Poursuivre la démarche de qualité de l'accueil »

Proposition du collectif :

Se rapprocher de l'AF3V pour développer les véloroutes et les voies vertes du territoire : après le Paris Londres, la Seine à Vélo.

Penser aux problématiques des cyclotouristes (vélo avec remorques, et/ou sacoches) dans les aménagements

Mettre en place un jalonnement clair des itinéraires

Veiller à l'entretien des véloroutes et des voies vertes.

En règle générale : travailler en concertation avec les associations.

« Développer le rayonnement du nouvel office du Tourisme intercommunal »

Proposition du collectif

... associer à sa gouvernance les acteurs de la vie civile (associations d'environnement et de protection du patrimoine, ..). Le Cadeb s'était porté candidat.

« Faire de l'île des Impressionnistes une porte attractive du territoire »

Proposition du collectif :

...notamment en y favorisant un écotourisme, basé sur les circulations douces permettant la découverte des paysages impressionnistes et des éléments d'animation et de loisirs conciliables avec le respect de la nature.



Valoriser : Attirer et répondre aux exigences d'une nouvelle clientèle diversifiée et de qualité

« Développer le tourisme nature »

Proposition du collectif :

- Découverte de la forêt de Saint Germain en Laye avec des associations spécialistes, sorties mycologiques, etc...

« Valoriser les artisans d'art locaux »

Proposition du collectif :

- Multiplier des points de vente pérennes pour leur permettre de se développer

Pour conclure :

Au travers de ces différents axes, une centaine d'actions sont mises en avant. Comme la CASGBS n'a probablement pas les moyens humains et financiers d'engager toutes les actions en même temps, ce qui d'ailleurs amènerait une dispersion des efforts, il serait bon de donner à chaque action un niveau de priorité

Il faut que le suivi des projets soit efficace. Pour cela il est nécessaire que pour chaque action il y ait :

- un responsable dont le nom figure clairement
- un objectif précis et si possible quantifié
- un compte rendu annuel indiquant le degré d'avancement par rapport aux objectifs

23 novembre 2017

**Cadeb association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement
dans un cadre départemental par arrêté préfectoral du 24 juillet 2013
siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28 - 01 39 15 32 21 e-mail : cadeb78@wanadoo.fr
Site Internet : www.cadeb.org Twitter : @78cadeb**